

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 73 (1922)
Heft: 5

Rubrik: Confédération

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

exacte du développement de la plante un peu en-dessous de la flèche d'un épicéa âgé d'une soixantaine d'années. Quant à l'exemplaire lui-même, il est destiné au Musée botanique de l'Ecole polytechnique à Zurich.

La forêt en question est située en bordure de la vallée du Rhône, sur des éboulis calcaires provenant des parois vertigineuses sur lesquelles est perché le joli village de Mex (altitude: environ 600 m.). Sol sec. Exposition N-E. Les essences forestières sont principalement: le pin sylvestre, le sapin blanc, le mélèze, l'épicéa et quelques feuillus.

Dans ce peuplement, le gui se rencontre en grosses et nombreuses touffes sur les deux premières essences, pas du tout sur la 3^{me}, exceptionnellement sur la 4^{me}. Les arbres fruitiers de la plaine voisine sont aussi les hôtes fréquents du gui. C'est même la présence simultanée du parasite sur le pin et sur le sapin blanc qui m'a permis de supposer sa présence également sur l'épicéa, supposition qui, par une vraie chance, s'est trouvée justifiée par ma trouvaille.

Ajoutons que la forme du gui rencontrée sur l'épicéa se distingue par des feuilles plus jaunes et surtout plus étroites que les feuilles des autres variétés portées par les sapins blancs ou par les arbres fruitiers.

Monthey, le 20 mars 1922. *F. Delacoste*, inspecteur forestier.

CONFÉDÉRATION.

Conseil des Etats. *La police des forêts.* M. Huber (Uri) développe une motion qu'il a déposée sur le bureau le 20 octobre 1921 et qui est ainsi conçue :

« Le Conseil fédéral est invité à présenter, après étude, un rapport et des propositions sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu de modifier le chiffre 4 de l'art. 42 de la loi concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts dans ce sens que les subsides pour l'établissement de chemins de dévestiture et d'autres installations permanentes pour le transport des bois pourront aller jusqu'à 20%, dans les régions de montagne jusqu'à 30% des dépenses. »

M. Chuard, chef du Département de l'intérieur, déclare que le Conseil fédéral accepte la motion et qu'il examine depuis longtemps la question d'une revision de la loi sur les forêts. Le texte français de la motion doit être rectifié dans ce sens qu'il est question de porter les subsides, dans les régions de montagne, de 20 à 30 % des dépenses.

(*La Revue*, 22 mars 1922.)

Ecole forestière. *Hôtes de marque.* Notre Ecole a eu, au commencement d'avril, la visite d'une trentaine de députés de la Chambre française venus en Suisse, avec, à leur tête, M. le ministre *Vidal*, sous-secrétaire d'Etat, pour étudier nos établissements d'instruction technique. Ces messieurs ont parcouru les différents bâtiments de l'Ecole

polytechnique fédérale, et nous avons eu le plaisir de voir un groupe assez nombreux s'arrêter longuement dans les locaux et laboratoires de l'Institut forestier et agronomique, dont le principal leur a fait les honneurs. La Ville et l'Etat de Zurich avaient offert, le jour précédent, un banquet à ces représentants de la République française.

CANTONS.

Vaud. *Extrait du rapport annuel de l'administration forestière des communes du Chenit et de Morges.*

L'année 1921 se présente comme anormale tant sous le rapport du cube exploité que sous celui des prix. La demande de bois de chauffage a été nulle; il n'a pas même été possible de liquider entièrement les stocks accumulés en 1920. Pour cette raison, aucune coupe d'éclaircie importante ne fut exécutée. On se borna à quelques opérations de déboisement sur les pâturages, pour donner suite aux exigences du Service des améliorations pastorales, opérations destinées à fournir essentiellement des rondins d'épicéa pour la boissellerie. Ces rondins avaient toujours trouvé preneurs jusqu'ici à des prix bien au-dessus de ceux du bois à brûler, mais cette année ils subirent également une forte baisse. Le bois de chauffage de sapin, façonné avec les débris et bois de moindre qualité, n'a pas trouvé d'amateurs.

L'on n'a pas diminué sensiblement les coupes des bois de service, vendus sur pied. Il fallait bien tenter la chance d'un côté et assurer aux communes un certain revenu.

La plupart des lots de bois ont pu être vendus mais, à l'exception des bois de menuiserie du Risoud, à des prix inférieurs à ceux d'avant-guerre, soit entre fr. 16 et 22 le m³. Pour le Risoud, la moyenne est restée à fr. 30 pour la vente ordinaire et est remontée même à fr. 34 pour les chablis renversés par la bise de novembre.

Ceci dit, voici les résultats des exploitations :

	Le Chenit	Morges
Stères de résineux, à brûler	548	51
„ de foyard, etc.	64	199
„ de boissellerie	2068	100
Billons de sapin	114 m ³	8 m ³
„ de foyard	—	71 m ³
Plantes sur pied	3535 m ²	540 m ³
Au total	5632 m ³	870 m ³

Les prix moyens ont été les suivants: stère de sapin fr. 7,50 à 8; stère de foyard 12 à 12,15; stère de boissellerie 16,75 à 17,40; billons de sapin 21,60; billons de foyard 28,75; plantes sur pied de fr. 21 à 25 le m³.

Les recettes brutes s'élèvent à fr. 127.200 pour le Chenit (en